

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT : M.J.D.

Immeuble le Polynôme - 25 Av. de Constantine - 38100 GRENOBLE -

tél : 04 38 49 91 50 - fax : 04 38 49 91 56 - Mail : mjd-grenoble@justice.fr -
du Lundi au Vendredi de 9H à 12 H et de 14 H à 17 H

➔ pour accéder : arrêt de tram A « Grand Place », prendre la passerelle au dessus des voies du Tram, puis le passage sous la Bourse du Travail : la MJD est à la sortie de ce passage.



PERMANENCES GRATUITES :

AVOCAT : : les rendez-vous à la MJD sont gratuits (mais payants en cabinet d'avocat). Il vous appartient de demander le coût de la consultation et une convention d'honoraire écrite pour le coût de la procédure. Pour intenter une procédure judiciaire, vous pouvez selon vos ressources bénéficier de l'aide juridictionnelle : il conviendra alors de constituer un dossier d'aide juridictionnelle (la MJD peut vous aider à cette démarche).
Site à consulter : www.ordre-grenoble.avocats.fr

AVOCAT : le vendredi de 14 H à 17 H. Prendre R.V. le lundi précédent à 9 H pour le vendredi de la même semaine
AVOCAT DROIT DES PERSONNES 2eme et 4eme mercredi de 9h30 à 11h30 (R.V. à prendre le mercredi précédent)
AVOCAT DROIT DU TRAVAIL le lundi de 9 H à 11 H (R.V à prendre le lundi précédent à 10 H).

AUTRES LIEUX :

- au Nouveau Palais de Justice, place Firmin Gautier- Quartier Europole à Grenoble (derrière la Gare) du lundi au vendredi à partir de 14 h - sans rendez-vous. Les tickets sont distribués à l'accueil à partir de 13 H 30.
- dans les centres sociaux de Grenoble (voir liste au dos) ou dans certaines Mairies. (leur téléphoner)
- à la Cité de la CAF, 3 rue de Belgrade, 38000 GRENOBLE. 04.76.50.11.00 sur rendez-vous. (mercredi matin)

NOTAIRE : le 2eme et 4eme jeudi de 14 H à 17 H. Sur rendez-vous, à prendre une semaine avant le jeudi matin à 9H pour la permanence suivante. (Il n'y a que 10 places). Site à consulter : www.cr-grenoble.notaires.fr.

DELEGUES DU DEFENSEUR DES DROITS Site à consulter : www.defenseurdesdroits.fr.

Le Défenseur des Droits est chargé :

- de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations et les services publics,
- de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant,
- de lutter contre les discriminations prohibées par la loi et de promouvoir l'égalité,
- de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

A la MJD : M Gilbert MICHELIN sur R.V vendredi tél : 06.09.57.14 40- gilbert.michelin@defenseurdesdroits.fr

A la Préfecture : 04.76.60.32.83 – 06.19.84.12.67. bernard.revil-signorat@defenseurdesdroits.fr

et Mr Gérard BRION : gerard.brion@defenseurdesdroits.fr sur rendez-vous 04.76.60.32.83

Au Palais de Justice : M Dzung TADUY sur R.V. à prendre au 06.24.64.80.12 ou dzung.taduy@defenseurdesdroits.fr.

CONCILIATEUR DE JUSTICE - pour les litiges entre particuliers, alain.auric@conciliateurdejustice.fr ou etienne.biamonti@conciliateurdejustice.fr mercredi de 9H à 12H sur R.V (site national : www.conciliateurs.fr) (<http://conciliateurdauphine.free.fr>)

AIDE INFORMATION AUX VICTIMES, "A.I.V" : le mardi matin (permanence juridique) et jeudi matin (permanence avec un psychologue), sur rendez-vous de 9 H à 12H. (Infractions pénales, accident, responsabilité, ...) Pour d'autres permanences dans d'autres lieux : téléphonez au siège de l'A.I.V, 8 rue Sergent Bobillot, à GRENOBLE 04 76 46 27 37 - site à consulter : www.aiv-grenoble.org aide.victimes@aiv-grenoble.org

ECOLE DES PARENTS : 4eme mercredi - sur rendez-vous. Concerne la médiation familiale.

PASSIBLE : Centre de soins psychothérapeutiques pour les violences conjugales et pour la prise en charge de l'auteur et des couples. Sur RV 06.89.27.92.10 asso.passible@gmail.com

Pas de permanence d' **HUISSIER :** site à consulter : www.huissier-justice.fr.